



## **AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre, que :

**Le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du lundi 2 décembre 2024 à 19h30 à la salle du conseil municipal située au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre.**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 24-08**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de Saint-Alexandre se prononcera sur la demande de dérogation mineure no 24-08 déposée par le propriétaire du lot 4 391 198 concernant la largeur du stationnement. La largeur frontale ne respecte pas la norme du règlement de zonage portant le numéro 20-366, tableau 10.4.

**Désignation de l'immeuble affecté : 1241, rue du Repos**

**Nature et effets de la demande : Le lot 4 391 198 du Cadastre du Québec correspondant à l'adresse 1241, rue du Repos**, la demande de dérogation mineure est relative à la norme imposée indiquant que la largeur maximale est de 7 mètres. Le propriétaire demande l'autorisation afin que son stationnement ait une largeur de 8 mètres.

Le tout conformément au règlement 18-336 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ». Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Avis public donné à Saint-Alexandre,

Ce 15<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et greffier-trésorier